

DECISION n° 2025-123

Portant sur un contrat de mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour la manifestation du Lancement des Illuminations et du Marché de Noël des 29 et 30 novembre 2025

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération n° 2022-017 certifiée exécutoire le 28 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 11 août 2025,

CONSIDERANT le contrat de mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours avec l'association Union Pompiers 13 pour la manifestation du Lancement des Illuminations et du Marché de Noël fixée les 29 et 30 novembre 2025,

DECIDE

Article 1.- De signer un contrat de mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours avec l'Union Pompiers 13, association agréée de sécurité civile, place Jean Jaurès, bâtiment E – 13130 BERRE L'ETANG, pour une prestation fixée les 29 et le 30 novembre 2025.

Article 2.- Le coût de la prestation est fixée à 1 035,00 € TTC (mille-trente-cinq euros TTC).

Article 3.- La dépense sera imputée au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget de la Commune.

Article 4.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 5.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, le 11 août 2025

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

